

AMHERST (N.-É.)—LES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Question n° 2064—**M. Coates:**

Le ministère de l'Expansion économique régionale prévoit-il terminer ou réduire ses activités à Amherst (N.-É.) et, dans l'affirmative, quels sont ses intentions à ce sujet et les motifs qui le poussent à agir ainsi?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Conformément aux ententes conclues avec les trois provinces Maritimes en 1966, ces provinces assumeront à compter d'avril prochain l'exploitation et l'entretien de tous les ouvrages entrepris aux termes de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des Maritimes. Par conséquent, il y aura quelques ajustements dans le travail du personnel fédéral posté à Moncton et Amherst. On passe présentement en revue cette question à la lumière des autres attributions du ministère.

LES PROGRAMMES «NOUVEAU DÉPART»

Question n° 2071—**M. Robinson:**

1. A quels endroits les actuels programmes «Nouveau départ» s'appliquent-ils, dans chaque province et territoire du Canada?

2. Combien de temps prévoit-on que va encore durer l'exécution de chacun d'eux?

3. Quel est le coût estimatif de chaque projet?

4. Combien de projets «Nouveau départ» sont en suspens, quels endroits chacun d'eux concernera-t-il et quels sont les critères de priorité de chaque proposition?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Comté de Yarmouth (N.-É.); Comté de Kings (Î.P.-É.); Prince Albert (Sask.); Lac la Biche (Alb.)

2. Jusqu'au 31 mars 1971.

3. Entre \$3,000,000 et \$4,000,000.

4. a) Deux; b) Le Pas, (Man.) et Richibucto (N.-B.); c) On détermine l'ordre prioritaire en fonction de la nature des problèmes qu'affrontent les personnes défavorisées de la zone par rapport aux occasions d'emploi stable et rémunérateur qui peuvent être disponibles.

QUESTIONS TRANSFORMÉES
EN ORDRES DE DÉPÔT
DE DOCUMENTS

L'AIDE FÉDÉRALE AUX UNIVERSITÉS

Question n° 1398—**M. Caouette:**

1. Quels montants le gouvernement a-t-il accordés durant les cinq dernières années pour assister les universités du Canada?

2. Quels montants ont été prêtés à chacune des universités du Canada?

(Le document est déposé.)

LES NOMS ET TRAITEMENTS DES SOUS-MINISTRES

Question n° 1534—**M. Coates:**

1. Quels sont les noms de chacun des titulaires des postes de sous-ministres au gouvernement fédéral, quel est le traitement de chacun, et à quelle date ce traitement a-t-il été établi?

2. Quels sont les noms des personnes qui détiennent des postes à l'échelon de sous-ministres adjoints, quel est le traitement actuel de chacune, et à quelle date celui-ci a-t-il été établi?

(Le document est déposé.)

LES NOMS ET TRAITEMENTS DES PRÉSIDENTS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question n° 1535—**M. Coates:**

Quels sont les noms des personnes qui portent le titre de présidents de sociétés de la Couronne, quel est le traitement de chacune, et à quelle date leur traitement actuel a-t-il été établi?

(Le document est déposé.)

LE REVENU PROVENANT DU TABAC ET LES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX PLANTEURS

Question n° 1773—**M. Robinson:**

1. De 1960 à 1968 inclusivement, combien le gouvernement fédéral a-t-il retiré annuellement de la vente a) de cigarettes, b) de cigares, c) du tabac à chiquer, d) du tabac à pipe, e) du tabac à priser?

2. A combien se sont élevées annuellement les subventions et/ou l'aide que le gouvernement a accordées aux planteurs de tabac?

3. Quel revenu le gouvernement a-t-il retiré de la publicité consacrée au tabac, sous quelque forme que ce soit, au cours de chacune de ces années?

4. Combien le gouvernement a-t-il consacré chaque année à la recherche sur les dangers que présente l'usage du tabac?

5. Combien le gouvernement a-t-il consacré à la recherche sur la culture du tabac durant chacune de ces années?

6. Combien le gouvernement a-t-il dépensé annuellement pour dénoncer publiquement les dangers que courent les fumeurs et/ou les méfaits du tabac?

(Le document est déposé.)

LE COÛT DE L'APPLICATION DE LA LOI STIMULANT LE DÉVELOPPEMENT DE CERTAINES RÉGIONS

Question n° 1850—**M. Mazankowski:**

1. Quelles sommes a-t-on accordées annuellement aux termes de la loi stimulant le développement de certaines régions, depuis la mise en application de cette loi jusqu'à la fin de 1968?

2. A quelles sociétés a-t-on accordé ces subventions et où sont-elles situées?

3. A combien s'élevait la subvention versée à chaque société et en quelle année a-t-on accordé chaque subvention?

(Le document est déposé.)